



Defaut d'assurance scooter 125cc

Par **senysensy**, le **10/04/2011** à **13:24**

bonjour je voudrais connaître mon droit on m'a immobilisé mon scooter pour défaut d'assurance et pour le récupérer on m'a demandé de présenter une attestation d'assurance je me suis assuré hier pour 1 an à compter du 09/04 2011 et mon assureur n'a pas pu me donner l'attestation il m'a donné une attestation provisoire qui prouve que je suis bien assuré et je les ai présentés au commissariat où se trouve mon scooter et il m'a dit qu'il ne pouvait pas me rendre mon scooter car il leur fallait l'attestation définitive je veux savoir pour quoi il ne peut pas me le rendre puis que je suis bien et bien assuré on lui a dit le droit de faire ça merci de bien vouloir m'aider

Par **rugbys**, le **11/04/2011** à **18:18**

Bonjour,
Il est pénible de lire des messages tels que le vôtre : pas de ponctuation, écriture sms !
passons!
L'attestation définitive devrait vous arriver dans 2 jours, patientez !

Par **senysensy**, le **11/04/2011** à **19:43**

sa yé j'ai récupéré mon scooter avec l'attestation provisoire tout est réglé merci